

# PLAQUETTE D'INFORMATION



Ensemble, vers  
l'Énergie & la Mobilité Vertes

Blottie à la jonction du Vercors et du Diois, **ACOPREV (Association Communale de Production d'Énergies Vertes)** agit à l'échelle de 6 communes : Saint-Julien-en-Quint, Saint-Andéol, Vachères-en-Quint, Sainte-Croix, Ponet-et-Saint-Auban et Marignac.

Initié par des habitants, des élus et d'anciens élus sous forme associative, ACOPREV a ensuite créé la Société par Actions Simplifiée "**ACOPREV Centrales Villageoises du Val de Quint**", afin de mettre en oeuvre les projets et de porter les investissements sur les 6 communes.

Un des objectifs d'ACOPREV est de **produire de l'électricité renouvelable à hauteur de ce que le territoire consomme**. Il s'agit également d'**initier une mobilité propre, électrique et hydrogène**, et ainsi moins dépendre des produits pétroliers.

En même temps qu'accroître l'autonomie énergétique du territoire, ACOPREV participe à l'amélioration du réseau de distribution, et **crée de l'attractivité sur le territoire** (activité favorable à l'emploi local grâce à l'installation, la maintenance, ou encore la gestion).

ACOPREV souhaite mettre en oeuvre une **gestion locale et citoyenne de l'énergie** en associant les citoyens dans les décisions et en informant le plus grand nombre de l'avancée des projets et des actions concrètes.



Plaquette  
réalisée en mai 2020  
par Marie Lopez y Laso  
dans le cadre d'une étude  
sur la participation citoyenne,

en partenariat avec la Boutique des Sciences  
de l'Université de Lyon et l'Université Panthéon-Sorbonne.

# CONSOMMER UNE ÉLECTRICITÉ PRODUITE LOCALEMENT

La consommation des six communes est de 2537 MWh/an. ACOPREV porte une consommation cible de 2000 MWh/an comme base de travail dans la mesure où nous visons également une **sobriété passant par une réduction globale de notre consommation d'électricité.**

L'ambition est de **consommer directement 50% de l'électricité produite localement** par l'autoconsommation collective (le reste serait revendu).

## OÙ EN SOMMES-NOUS CONCRÈTEMENT ? *Les équipements en mai 2020*

*3 sites en production*



- Une toiture privée de 50 m<sup>2</sup> à VACHÈRES
- Une toiture communale de 200 m<sup>2</sup> à MARNIGNAC
- Une toiture privée de 50 m<sup>2</sup> à MARNIGNAC
- Production annuelle prévue de 67 500 kWh



*1 toiture en préparation*



*1 site en autoconsommation collective*

- Une toiture privée (agricole) de 160 m<sup>2</sup> à SAINT-JULIEN-EN-QUINT
- Site pilote européen
- Production annuelle prévue de 37 000 kWh

## HISTORIQUE

Février 2017

Juin 2018



Création de l'**association communale** à l'initiative de citoyens et d'anciens élus

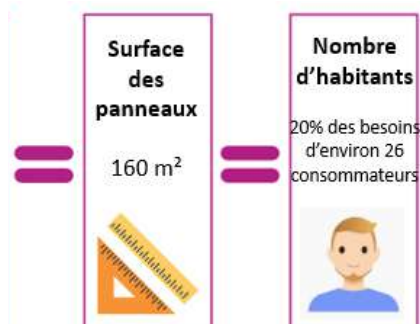
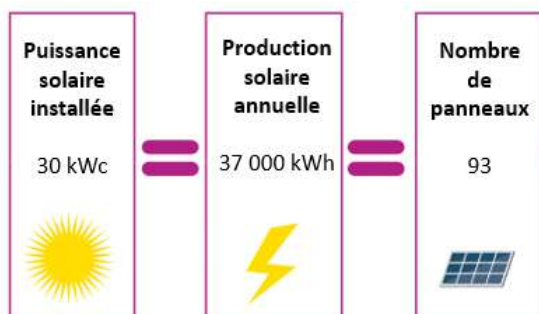
Création de la **société SAS ACOPREV Centrales Villageoises du Val de Quint**

## POUR COMPRENDRE

Le **kilowatt-crête (kWc)** correspond à la puissance, c'est le potentiel, la force maximum possible.

Le **kilowatt-heure (kWh)** correspond à ce qui est produit, la quantité.

**Un exemple concret, le site d'autoconsommation collective à Saint-Julien-en-Quint :**



## OBJECTIFS



Objectif de production de **2 000 MWh/an** à base d'un mix énergétique adapté, soit la consommation de **750 habitants**

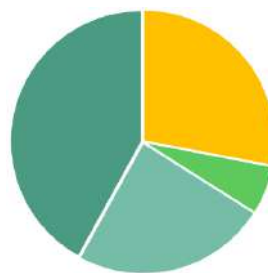


Ces besoins correspondent à 1 600 kWc, soit 8 800 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques. C'est pourquoi, un **mix énergétique** est envisagé, le solaire sera ainsi diversifié avec d'autres sources comme le micro-hydraulique par exemple.

## LES FONDS DE LA SAS ACOPREV

Capital de la SAS : **90 500 €**

Répartition du capital par acteurs :



**Collectivités (les 6 communes et com com du Diois) (28%)**

**Entreprises locales (6%)**

**Habitants des 6 communes (24%)**

**Partenaires extérieurs (42%)**

La gouvernance de la SAS ACOPREV est partagée selon le principe « **une personne, une voix** ».

ACOPREV a un capital variable afin de permettre à chacun de prendre une part et devenir sociétaire.

**Nous remercions les 88 sociétaires, grâce à vous, ces projets sont possibles !**

« Se lancer dans un projet collectif de production d'énergie renouvelable s'apparente à une randonnée : un objectif ambitieux réclamant une bonne préparation, tout en étant une aventure ouverte et conviviale ! »



# Mais au fait... POURQUOI ?



Qu'est-ce que ça pourrait m'amener ?



Est-ce que j'ai intérêt à soutenir un tel projet ?

## LES RAISONS DIRECTES



Motivations économiques : installation des panneaux entièrement prise en charge par ACOPREV & bail pour la location de toiture



Motivations écologiques : électricité verte et locale au même prix



A l'avenir, électricité vendue par ACOPREV amenée à être moins chère que celle vendue sur le marché



Placement à long terme : en devenant sociétaire d'ACOPREV, retour sur investissement et augmentation de la valeur de la part

## LES EFFETS INDIRECTES



Investissement par les entreprises locales dynamisant l'économie locale et favorisant les échanges locaux



Prestations par des artisans locaux : ACOPREV a recourt à des installateurs et charpentiers de la vallée de la Drôme



Attire des activités, des emplois et du public : participation à l'économie locale (gîtes, restaurants, location de logements)



Les projets ACOPREV captent des financements publics bénéfiques au territoire

## COMMENT PASSER À L'ACTION ?



### Proposer sa toiture pour produire de l'énergie solaire



**SITENER**

- ACOPREV loue la toiture, **paye un loyer chaque année au propriétaire**
- ACOPREV investit et installe les panneaux photovoltaïques
- ACOPREV vend l'électricité en "obligation d'achat" (**tarif garanti sur 20 ans**) ou aux autoconsommateurs
- Modèle économique des Centrales villageoises : <http://www.centralesvillageoises.fr/>

Rejoignez  
ACOPREV !

Pour proposer votre toiture, contactez-nous à [info@acoprev.fr](mailto:info@acoprev.fr)

*Si votre toiture n'est pas idéalement exposée, pas d'inquiétude : il y a de multiples manières de rejoindre la dynamique ACOPREV !*



### Rejoindre l'opération d'autoconsommation collective



**SOLARGRID**

- ACOPREV produit de l'électricité qui est répartie entre les autoconsommateurs (couvre **15 à 25% de la consommation de chacun**)
- L'autoconsommateur voit la facture de son fournisseur habituel diminuer. L'autoconsommateur paie aussi une contribution à ACOPREV pour la fourniture d'**électricité verte et locale**
- ACOPREV s'est organisé pour que le coût total ne soit pas plus élevé
- L'autoconsommation collective débute à Saint-Julien-en-Quint avec 26 autoconsommateurs, et va **s'étendre aux 6 communes** dès que la réglementation le permettra

Devenez  
autoconsommateur !

Si vous êtes intéressé pour devenir autoconsommateur, contactez-nous à [info@acoprev.fr](mailto:info@acoprev.fr)

## Participer en tant que citoyen



- La **participation citoyenne** est le fil rouge des projets
- La vocation d'ACOPREV est de construire ses projets avec les habitants du territoire
- Son objectif est de créer du commun et des **liens sociaux**
- Son désir est d'expérimenter une **gouvernance citoyenne partagée**

Partagez vos idées par mail à :  
boite.ideal@acoprev.fr

Participez aux Journées de l'Hydrogène !

## Découvrir la mobilité à hydrogène



**HYMOB**

- Objectif de **produire de l'hydrogène à partir de la production d'énergie renouvelable locale**
- ACOPREV est l'initiateur d'un programme de **mobilité hydrogène (H2)** entre les métropoles de Valence, Grenoble et le PNR du Vercors
- Il s'agit du programme **ZERT** (Zéro Emission en Ruralité Territoriale)
- Projet de station de distribution hydrogène (voitures) et de démonstrateur avec des vélos à hydrogène
- Organisation de la **3<sup>e</sup> édition des Journées Hydrogène** à Saint-Julien-en-Quint : promotion et information sur la mobilité hydrogène rurale

Pour plus d'informations contactez-nous à :



info@acoprev.fr

Et visitez nos sites internet :

www.acoprev.centralesvillageoises.fr

Inscrivez-vous à notre lettre d'information à partir du site :



www.acoprev.fr



## Devenez sociétaire de la SAS ACOPREV Centrales Villageoises

Pour s'engager dans l'action et soutenir l'entreprise coopérative, devenez **sociétaire et entrepreneur responsable**. Vous pourrez alors participer à la gouvernance de la centrale villageoise selon le principe coopératif « **une personne, une voix** ».

Montant d'une action : 100 €

Pour cela, veuillez **remplir le bulletin de souscription** de parts de capital ci-joint et l'envoyer à

**ACOPREV,**  
**Centrales Villageoises**  
**du Val de Quint**  
Technosite, Mairie,  
35, route du Val de Quint  
26150 Saint Julien en Quint

Pour imaginer ensemble des actions complémentaires à celles menées par la SAS ACOPREV Centrales Villageoises, vous pouvez également vous rapprocher de la **Commission "transition énergétique" de l'association VALDEQUINT**



Votre avis nous intéresse !

Participez à notre enquête sur :

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdniVildfCzumO3vgFIA5U7Sa\\$7OSzmnja8XF1SgBxfG0t1lg/viewform?usp=pp\\_url](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdniVildfCzumO3vgFIA5U7Sa$7OSzmnja8XF1SgBxfG0t1lg/viewform?usp=pp_url)

Plaquette réalisée grâce au soutien de :

**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

Ils partagent notre ambition et apportent leur contribution :



ST JULIEN EN QUINT VACHERES EN QUINT STE CROIX PONET ET ST AUBAN MARNAGNAC EN DIOIS ST ANDEOL



**ACOPREV**  
Ensemble, vers  
l'Énergie & la Mobilité Vertes